

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2010 et budget 2011 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Maglica, au nom des commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la caisse de crédit municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la caisse de Crédit Municipal est présenté par le maire devant le conseil municipal ».

Madame la Directrice Générale de la caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

De son rapport de gestion, il ressort que l'exercice 2010 a été marquée d'une part par la faiblesse persistante des taux courts qui constituent la base de rémunération des disponibilités de l'établissement, d'autre part par l'adversité existant sur le marché du crédit à la consommation, notamment en raison de l'arrivée d'un nouvel acteur de poids sur ce secteur, la Banque Postale.

Face à cette situation, un certain nombre de mesures ont été adoptées pour adapter l'activité et la structure : élargissement de la gamme de prêts aux prêts de restructuration hypothécaire, fermeture de deux agences, optimisation de la rémunération de la trésorerie.

Concernant les prêts accordés hors prêts sur gages, la production de l'exercice 2010 affiche un recul de 17,78% en montant et de 28,85% en nombre de prêts mis en place. L'encours global baisse de 8,88% pour s'établir à 103 621 000 €.

Pour ce qui est des prêts sur gages, l'activité en 2010 est restée très soutenue, stable par rapport à 2009 en termes de nombre d'engagements ou de prolongations. Le montant moyen des prêts a progressé de 7,44% en 2010, pour s'établir à 476 € (effet de la revalorisation du quantum d'or). L'encours global des prêts sur gages a ainsi progressé de 5,42% en 2010.

Le Produit Net Bancaire s'établit à 8 890 000 € pour 2010, soit +2,41% par rapport à 2009, conséquence de la baisse de la rémunération interbancaire et des intérêts versés par la clientèle, et de la baisse de 27,09% des intérêts versés à la clientèle sur les produits d'épargne.

Les charges générales d'exploitation restent quasiment stables et traduisent une baisse de 2,23% des charges de personnel et une hausse des frais généraux de 3,96%.

Le résultat d'exploitation s'établit à 23 000 €, le résultat net totalise 116 000 €. Le coefficient d'exploitation au 31 décembre 2010 s'élève à 95,02%.

Concernant les ratios prudentiels bancaires, le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et l'encours des prêts octroyés aux clients, qui doit être de 8%, s'élève, au 31 décembre 2010, à 59,27% (46,1% au 31/12/2009). Le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité à faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100%, est de 344% (349% au 31/12/2009).

Le compte financier de l'année 2010 reprend les deux sections du budget.

- Section Exploitation

Elle présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice:

recettes:	11 381 814,37 €
dépenses:	11 265 856,68 €
résultat:	115 957,69 €

- Section Dotation

Elle présente les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice:

recettes:	1 190 018,02 €
dépenses:	408 367,69 €.

Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisés conformément aux règles de la comptabilité publique et aux règles prudentielles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, matériels informatiques, mobiliers de bureau et agencement destinés aux diverses agences (148 921,69€).

Quant au budget primitif de l'année 2011, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 14 décembre 2010. Les crédits votés ont été les suivants:

- Section Exploitation

recettes: 13 405 040 €
dépenses: 12 904 750 €

- Section Dotation

recettes: 3 552 400 €
dépenses: 3 552 400 €.

S'agissant des recettes, le budget primitif 2011 intègre, outre le PNB relatif à la production de crédits à la consommation, celui qui sera issu de la nouvelle offre de prêts hypothécaires de regroupement de crédits, et l'impact en année pleine du relèvement du quantum de l'or pour les prêts sur gages. Il prévoit en outre la reprise partielle de différentes provisions constituées fin 2010. Il intègre également les recettes des placements de trésorerie.

Concernant les dépenses, le budget primitif 2011 prévoit, tant en fonctionnement qu'en investissement, les crédits nécessaires à l'acquisition et à la mise en production du progiciel bancaire.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2010 et au budget 2011 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ